



**RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

mmm

Service Régional de l'Immobilier  
47 rue des écoles 75005 Paris

## **Marché public de maîtrise d'œuvre**

**Mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection des toitures de  
certains bâtiments de l'internat d'excellence de Sourdun**

### **Règlement de Consultation**

**(RC)**

**N° marché : 2025-01-MOE-CRT**

**Date limite de remise des offres :**

**17/03/2025 à 12h00**

## Table des matières

Article 1 – contexte et objet de la consultation : .....	3
Article 2 : Dossier de consultation .....	4
Article 3 : Présentation des offres : .....	5
Article 4 Critères de sélection des candidatures et des offres : .....	5
Article 5 Négociation : .....	6
Article 6 Documents à fournir par le candidat auquel il est envisagé d’attribuer le marché public .....	7
Article 7- Conditions d’envoi et de remise des offres.....	7
Article 8 – Renseignements complémentaires .....	7
Article 9 – Procédure de recours .....	7

## Article 1 – contexte et objet de la consultation :

L'objet de cette consultation est le recrutement d'un maître d'œuvre selon le code de la commande public pour une opération de réfection des toitures de certains bâtiments de l'internat d'excellence de Sourdu (77), telle que décrite dans les documents de cette consultation. L'objectif est de réaliser les études nécessaires pour l'exécution du programme annexé à la présente consultation.

Adresse de l'opération : 100 rue de Paris 77171 Sourdu.

### **Le contexte et l'objet de la mission de maîtrise d'œuvre :**

Le marché va porter sur la mission de base de maîtrise d'œuvre, au sens des articles R2431-4 et 5 du Code de la commande publique (CCP), pour la réfection des toitures et couvertures de certains bâtiments de l'internat d'excellence de Sourdu.

Des études de diagnostics ont été réalisées précédemment en raison des désordres observés sur les toitures des bâtiments identifiés ci-après

Dans ce contexte, le présent marché prévoit également l'ajout d'une mission diagnostic ou de synthèse de diagnostic, au sens de l'article R2431-19 du CCP. Pour répondre à la demande du programme à savoir le traitement des bâtiments 3, 6, 7, 13, 14 tout en exploitant les diagnostics déjà réalisés.

### **Le phasage :**

Le maître d'ouvrage souhaite mener une étude de maîtrise d'œuvre complète pour l'ensemble des bâtiments, établir un phasage en deux phases et ainsi procéder à la passation de deux marchés de travaux. En distinguant deux ensembles de bâtiments.

Ensemble 1 : bâtiments 13 et 14

Ensemble 2 : bâtiments 3, 6 et 7

### **Allotissement :**

Le marché n'est pas alloti.

### **Etendue de la Consultation :**

Le présent marché sera passé selon une procédure adaptée, en application des articles R2123-1 et R2131-12 du code de la commande Publique.

**Tranches :** le marché fait objet d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle, décomposées comme suit :

- Tranche ferme : missions synthèse de DIAG, AVP/PRO pour tous les bâtiments ainsi que ACT, DET, VISA, et AOR pour les bâtiment 13 et 14.
- Tranche optionnelle : missions ACT, DET, Visa et AOR pour les bâtiment 3, 6 et 7.

### **Visites des lieux :**

La visite des lieux est obligatoire :

Deux visites seront organisées : **Jeudi 13 Février à 14h30 et Lundi 03 Mars à 14h30**

Un rendez-vous préalable est à prendre par demande transmise à l'attention de Monsieur Yahia OULLAMI à l'adresse suivante : [yahia.oullami@region-academique-idf.fr](mailto:yahia.oullami@region-academique-idf.fr) et il faut indiquer comme objet : « *Visite consultation maîtrise d'œuvre Toitures IE Sourdu* » en indiquant le jour et l'heure souhaitée.

Les candidats doivent se présenter à l'accueil de l'internat d'excellence de Sourdu au 100 avenue de Paris 77171 Sourdu, 15 mn avant l'heure des dates indiquées ci-dessus pour accomplir les formalités d'accès par le service de sécurité de l'établissement.

Aucune visite ne pourra avoir lieu en dehors de ces rendez-vous

### **Durée du marché – délais d'exécution :**

Le marché prend effet à sa date de notification et s'achève à l'expiration du délai de parfait achèvement des travaux.

Les délais prévisionnels d'exécution de la mission sont définis au CCAP

### **Mode de dévolution du marché – Délai de validité des offres :**

Les candidats peuvent se présenter seuls ou sous forme de groupement d'entreprises solidaires ou conjointes. Les candidats n'ont pas la possibilité de se présenter en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements.

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

### **Variantes :**

Les variantes ne sont pas autorisées.

### **Nomenclature :**

**Communautaire : CPV Principal :**

71000000-8 Services d'architecture , services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection.

## **Article 2 : Dossier de consultation**

### **Composition du dossier :**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de consultation.
- Le formulaire de la lettre de candidature DC1
- Le formulaire de déclaration du candidat DC2
- Le cadre de l'acte d'engagement (AE)
- Le CCAP.
- Le programme de l'opération et ses annexes
- Le CCTP et ses annexes
- Le cadre de la DPGF et le cadre de l'annexe de l'AE
- Le cadre du mémoire technique.
- Certificat de visite

### **Modification du dossier :**

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'envoyer au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **Communication et échanges par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation exclusivement par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante :

Le site de PLACE [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

## Article 3 : Présentation des offres :

### Pièces de la candidature :

L'utilisation de DUME (cas 1) est formellement préconisée, mais le candidat peut suivre la procédure standard (cas 2). Dans les deux cas le candidat doit répondre par voie dématérialisée (voie électronique).

#### **Cas 1 : Les candidats souhaitant utiliser le DUME :**

Le Service DUME est un service dématérialisé qui permet aux opérateurs économiques de prouver de manière simple et conformément au droit en vigueur qu'ils remplissent les critères de sélection de l'offre et n'entrent pas dans un cas prévu par les interdictions de soumissionner.

Ce service permet aux candidats de ne plus avoir à fournir un document lorsque celui-ci a déjà été transmis à une administration. Il se substitue aux formulaires DC1 et DC2.

**Cas 2 : Les candidats ne souhaitant pas utiliser le DUME :** ils doivent dans ce cas joindre à leurs dossiers de candidature les pièces suivantes :

- **Le DC1** dûment rempli et signé,
- **Le DC2** dont les rubriques B à G doivent être renseignées par le candidat, accompagné des pièces suivantes :
  - Renseignements relatifs aux effectifs : effectif total et importance du personnel d'encadrement ;
  - Le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du présent marché réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (*rubrique F1 du DC2*) ;
- Une liste des principales références pour des prestations de nature similaire, (réfection des toitures des bâtiments de logement et d'enseignement ou autres...).

### Pièces de l'offre :

- Acte d'engagement (AE) établi conformément au cadre joint au DCE.
- La décomposition du prix global et forfaitaire DPGF établie conformément au cadre joint au DCE. Le soumissionnaire pourra adapter la DPGF en fonction du nombre de cotraitants et de collaborateurs ; toutefois, toute DPGF dont la trame ne sera pas identique à celle fournie au DCE sera considérée incohérente.
- Le mémoire technique (MT) avec ses 3 items et ses éventuelles annexes (CV, ...), établi conformément au cadre joint au DCE, Le soumissionnaire pourra adapter le cadre de mémoire technique en fonction du nombre de cotraitants et de collaborateurs ; toutefois, tout cadre dont la trame ne sera pas identique à celle fournie au DCE rendra l'offre irrecevable.

### La signature de l'offre :

La signature des documents suivants est requise : AE, MT et DPGF

## Article 4 Critères de sélection des candidatures et des offres :

Les critères de sélection des candidatures sont les capacités professionnelles (effectifs et références) et financières (chiffre d'affaires) du candidat.

Les critères de sélection des offres sont les suivants, avec leur pondération :

- **Valeur technique de l'offre décomposée comme suit (50 %) :** conforme aux cadre du mémoire technique.

- **ITEM-1 : Compétences associées de l'équipe affectée au projet:** CV, qualifications, expériences et rôle des membres de l'équipe..., **coefficient attribué 3**, note de de 0 à 4.
  - **ITEM-2 : Le temps dédié à la prestation :** Cohérence du temps passé et par élément de mission et par membre de l'équipe, cohérence du planning... **coefficient attribué 3**, note de de 0 à 4.
  - **ITEM-3 : Note méthodologique :** description précise des tâches pour chaque phase de la mission de MOE et de l'organisation la mission (Organisation de l'équipe de maîtrise d'œuvre outils, méthodologie de travail, **planning**... et Pertinence de la compréhension du contexte et des enjeux,) **coefficient attribué 4**, note de de 0 à 4.
- **Prix de la prestation (50 %).**

### **Précisions:**

La qualité de l'équipe dédiée sera appréciée au regard des compétences attendues suivantes :

- Expérience dans la rénovation des bâtiments de logement et d'enseignement
- Compétences techniques en charpente bois et gros œuvre

En ce qui concerne la notation du prix, la méthode suivante sera appliquée :

50 points seront attribués au candidat dont l'offre de prix est la moins disante.

La note pour les autres offres est calculée ainsi :

Note prix = 50 \* prix de l'offre la moins disante / prix de l'offre

Pour le critère de la valeur technique, la notation sera conforme au indication du cadre du mémoire technique par item et chaque item sera affecté d'un coefficient. Une note de (0, 1, 2, 3 ou 4) sera attribuée à chaque item :

### **Items 1 et 3 :**

Ne satisfaisant pas au critère : 0

Satisfait peu au critère : 1

Satisfait partiellement au critère : 2

Satisfait majoritairement au critère : 3

Satisfait totalement au critère : 4

Chaque note sera multipliée par le coefficient de l'item, la note de la valeur technique sera donc la sommes des notes attribuées aux items

### **Item 2 :**

Le temps dédié à la prestation : un temps moyen sera calculé sur la base des réponses des candidats, une note sera attribuée à chaque candidat suivant l'écart à la moyenne de son offre :

**4** points aux offres dont l'écart à la moyenne est situé entre [-5% et +5%]

**3** Points aux offres dont l'écart à la moyenne est situé entre [-15% et -5% [ou entre ]5% et +15%]

**2** Points aux offres dont l'écart à la moyenne est situé entre [-15% et -25% [ou entre ]15% et +15%]

**1** point aux offres dont l'écart est au-delà] -25% et +25% [.

**0** point en cas d'absence d'information. Si une offre obtient 0 point, elle sera écartée dans le calcul de la moyenne

## **Article 5 Négociation :**

Il est prévu de négocier sur tous les éléments de l'offre et notamment sur le prix avec les offres les plus intéressantes.

Toutefois conformément à l'article R2123-5 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base de l'offre initiale sans recourir à la négociation.

## Article 6 Documents à fournir par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public

Le marché public ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve qu'ils produisent les pièces ci-après :

- 1) Pour le candidat retenu après une négociation: L'acte d'engagement dûment signé
- 2) Pour le candidat en redressement judiciaire : la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- 3) Pour le candidat retenu **n'ayant pas utilisé le formulaire DUME**, doivent être fournis les justificatifs de non-interdiction de soumissionner suivants, conformément aux articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la Commande Publique, s'ils n'ont pas été fournis au stade de la remise des plis :
  - Une déclaration sur l'honneur du candidat de ne pas se trouver dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L. 2141-1 et aux 1° et 3° de l'article L. 2141-4, cette déclaration pouvant être fournie par la signature du DC1,
  - Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'exclusion mentionné à l'article L. 2141-2. La liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales devant donner lieu à délivrance d'un certificat ainsi que la liste des administrations et organismes compétents figurent dans un arrêté du ministre chargé de l'économie du 22 mars 2019,
  - Le cas échéant, le candidat produit les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail ;
  - Un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K bis, un extrait D1 ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat, attestant de l'absence de cas d'exclusion, pour les ESAT, leur déclaration en préfecture, pour les EA, leur K bis et leur agrément triennal.

## Article 7- Conditions d'envoi et de remise des offres

Les candidats ont l'obligation d'envoyer leur offre par voie électronique.

L'envoi est effectué via la plateforme PLACE, exclusivement, en suivant la procédure DUME ou standard.

La signature de l'offre est requise, la signature électronique est acceptée.

Les offres doivent parvenir avant la date et heure limites fixées en première page du présent règlement de consultation. Les offres parvenues **après cette date et heure limites seront éliminées.**

L'offre de chaque candidat sera entièrement rédigée en langue française

Les offres rédigées avec une langue autre que la langue française sont systématiquement éliminées.

## Article 8 – Renseignements complémentaires

Les demandes de renseignements devront être adressées au maître d'ouvrage exclusivement par écrit via la plateforme PLACE.

Ces demandes doivent être adressées au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres (DLRO) au plus tard (**Mardi 04/03/2025**). Une réponse écrite sera envoyée à l'ensemble des entreprises ayant retiré un dossier, au plus tard 3 jours avant la DLRO (**Jeudi 13/03/2025**)

Il est recommandé aux candidats, lors du retrait du DCE sur PLACE, d'indiquer le nom de la personne physique chargée du téléchargement, ainsi qu'une adresse électronique, afin que puissent lui être communiquées les réponses aux questions, ainsi que les éventuelles modifications ou précisions apportées aux documents de la consultation.

## Article 9 – Procédure de recours

En cas de recours, le tribunal compétent est le suivant : Tribunal administratif de Paris.

----Fin du RC----